



# STAGES MULTISPORTS AUC

## REGLEMENT INTERIEUR

VACANCES / MULTISPORTS POUR TOUS / CARACTERE EDUCATIF, LUDIQUE ET SPORTIF / APPRENTISSAGE / DEVELOPPEMENT DE L'ENFANT / RYTHME DE VIE / VALEURS / PARTAGE / SECURITE / LIEN SOCIAL...

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Proposer des activités sportives sous forme d'initiation, de découverte et de perfectionnement, sur une base ludique et dans un environnement sécurisé.
- Favoriser la pratique sportive : inscription dans les clubs, renouvellement de stages sportifs, développement de la pratique entre amis ou avec la famille.

*Toute personne qui inscrit son enfant aux stages Multisports AUC est supposée avoir lu ce règlement et s'y conformer.*

### INSCRIPTION :

**Article 1 :** Les stages se déroulent automatiquement sur une **semaine complète** (hors jours fériés) avec des **jours complètes**. Ceci amène un double avantage :

- une organisation simplifiée.
- un programme sportif et pédagogique complet et évolutif sur la semaine pour l'enfant, avec un suivi des éducateurs sur les groupes.

**Article 2 :** Un questionnaire Santé est **obligatoire** pour débiter le stage. A ce questionnaire, si une seule réponse est positive, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou multisports devient donc **obligatoire** pour commencer le stage. Dans le cas contraire votre enfant ne pourra pas y participer. Vous pouvez nous fournir jusqu'au premier jour du stage, dernier délai l'un ou l'autre de ces documents.

**Article 3 :** L'inscription se déroule sur une plateforme de gestion des adhésions COMITI : <https://auc.comiti-sport.fr>, en 2 étapes : **1/** ouvrir un compte par famille en rentrant les données générales (mise à jour à faire une fois par an). **2/** Inscrire l'enfant sur la ou les formule(s) souhaitées. **3/** Régler le stage.

Pour les non licenciés AUC, il faut également fournir un certificat médical (Valable 3 ans) ou un questionnaire Santé (Valable 1 an) à mettre sur la session famille de COMITI.

**Article 4 :** Aucune inscription ne sera valable par téléphone, ni sans règlement financier.

**Article 5 :** Le Choix de la formule sportive doit être obligatoirement donné lors de l'inscription. Pas de possibilité de changement de formule après l'inscription et en cours de stages, pour des raisons d'organisations.

### REGLEMENT FINANCIER :

**Article 6 :** Le règlement peut s'effectuer en ligne au moment de l'inscription à l'aide de votre carte bancaire. Paiement possible en 3 x sans frais.

**Article 7 :** Le règlement peut toujours s'effectuer par chèque bancaire à l'ordre de l'AUC, chèque vacances (habilité ANCV mais pas coupons sports), carte collégiens du CG 13, ou espèces. Nous ne rendons pas la monnaie sur les chèques vacances. Dans l'un de ces cas là, c'est soit par courrier, soit au bureau de l'AUC.

**Article 8 :** Attention, **l'inscription ne sera définitive** qu'une fois le règlement effectué, quel sur soit le moyen choisi.

# STAGES MULTISPORTS AUC / REGLEMENT INTERIEUR (suite)

**Attention :** La capacité d'accueil limitée de nos centres ou de nos formules, peut nous amener à refuser les inscriptions dès que le nombre de places est atteint. Ainsi, nous vous conseillons d'anticiper et de vous inscrire le plus tôt possible pour être sûr d'avoir une place.

## ANNULATION, ABSENCE :

**Article 9 :** Toute inscription qui sera prise en compte devra être honorée. En cas d'annulation, une somme équivalent à 30% du montant total sera gardée par l'AUC.

Sauf en cas de blessure ou maladie entraînant la délivrance d'un certificat médical à fournir pour demander le remboursement.

**Article 10 :** Au delà de 3 jours d'absence à un stage, nous remboursons les jours manquants, sur présentation d'un justificatif (médical) obligatoire.

Pour toute absence inférieure à ces 3 jours, l'AUC ne pourra rembourser la prestation.

**Article 11 :** L'AUC peut être contraint d'annuler une prestation, si le nombre de participants(e)s n'est pas suffisant à sa réalisation. Réorientation vers une autre formule ou vers un autre site possible.

**Article 12 :** Pour chacun des stages, l'AUC utilise les installations municipales mises à disposition par la Direction des Sports. Nous sommes donc dépendant des périodes de fermetures et/ou travaux de la Mairie pour proposer notre offre sportive.

**Article 13 :** L'AUC se réserve le droit d'annuler le stage en cas de force majeure.

**Article 14 :** L'accès aux stages multisports de l'AUC et à ses activités est réglementé et suppose le strict respect du règlement intérieur. Le participant (ou son représentant légal pour lui) s'engage par conséquent à respecter en toutes circonstances les consignes de bonne conduite, d'hygiène et de sécurité qui pourraient lui être données par les équipes de l'AUC. A défaut, l'AUC se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ou remboursement ne sera due à ce titre.

## REPAS :

**Article 15 :** Le stage se déroule sur la journée complète et le repas fait donc partie intégrante du stage. Il existe 1 seule formule de repas : Formule Pique Nique fourni par les familles.

## AUTRES :

**Article 16 :** Nous ne sommes pas responsables des objets perdus (vestes, casquettes, gourdes, jeux ...). Aussi il vous est demandé de ne pas amener d'objets de valeur ni de jeux vidéos ni de téléphone pendant la durée des stages.

**Article 17 :** Tous les jours, il est obligatoire de signaler l'arrivée et le départ de l'enfant auprès d'un éducateur. Ce dernier tient à jour un listing de présence.

**Article 18 :** Il est demandé aux parents de ne pas intervenir auprès de son enfant sur le temps d'activités entre 9h et 17h. Sur ce temps là, les éducateurs ont la pleine gestion du groupe d'enfants.

### Contacts : AIX UNIVERSITE CLUB

Secrétariat = [secretariat@auc.fr](mailto:secretariat@auc.fr) / 04 86 31 73 33

Coordinatrice Sportive, Stéphanie = [aucmultisports@gmail.com](mailto:aucmultisports@gmail.com) / 06 11 49 40 47

Direction AUC : Patrice GARCIN (Directeur) et le Bureau Directeur de l'AUC = [direction@auc.fr](mailto:direction@auc.fr)

-Mise à jour Janvier 2024-



**AUC | AIX UNIVERSITE CLUB**  
Complexe sportif du Val de l'Arc  
Chemin des infirmeries  
13100 Aix-en-Provence



04 86 31 73 33



[contact@auc.fr](mailto:contact@auc.fr)



Suivez nos actualités



Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901- Non assujettie à la TVA  
SIRET : 389 098 013 00011

[www.auc.fr](http://www.auc.fr)

